



Carabiniers de la Menthue 2020

22^{ème} TIR DE LA ROCHETTE

Vendredi 8 mai : 14 h 00 à 19 h 30

Samedi 9 mai : 09 h 00 à 12 h 00

Samedi 9 mai : 13 h 30 à 16 h 30

Dimanche 10 mai : 09 h 00 à 11 h 30

**Tir de groupes et individuels
Plan de tir 300 m**

Buvette
Petite restauration

Les tireurs individuels sont les bienvenus.

Notre blog : <http://carabmenthue.canalblog.com/>
Pour télécharger les feuilles d'inscriptions

Le bureau ferme ½ h avant la fin des tirs

Dispositions générales

Société organisatrice : Société de tir : Carabiniers de la Menthue

Genre de tir	Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
Participation :	Les sections affiliées à la FST et à la SVC peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 6 tireurs avec addition des 5 meilleurs résultats. Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
Licences :	Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
Inscriptions :	Carabiniers de la Menthue Stand de Bioley-Magnoux p.a. François-Louis Perey Route d'Oppens 6 1407 Bioley-Magnoux flperey@mail.com - <i>Inscription possible sur place pendant la durée du tir</i>
Paielement :	Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance au Compte n° 10-9374-7 de la société ou au bureau le jour du tir. IBAN : CH66 8047 2000 0020 3845 7
Finance de groupe :	Elle est fixée à CHF. 40.- Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.
Livret de tir :	Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé à CHF. 7.- sera délivré sur place.
Taxes FST & SVC :	Il comprend les taxes de la FST, CHF.1.-/tireur, celles de la SVC, CHF1.-/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
Paiement du livret :	Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant de celui-ci et la finance de groupe ont été acquittés.
Distinction/ Carte couronne	Une seule carte couronne sera délivré par tireur, Valeur CHF. 12.- ou CHF. 15.- si réussie à la passe MENTHUE et ROCHETTE
Positions :	Arme libre à genou, sauf V et SV couché bras franc Fusil standard et mousqueton, couché bras franc Mousqueton, les V et SV peuvent tirer couché avec appui Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
Catégories d'armes :	Cat. A : Armes standard et armes libres Cat. D : FA57/03 Cat. E : FA90/MQ/FA57/02
Catégorie de groupes :	Cat. A : Toutes les armes Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance
Munition :	Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
Mutations :	En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
Dérangements :	Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception de ruptures de matériel liés aux installations de tir.
Réclamations et recours :	Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de la FST est réservé. (Règlement 1.31.00 du 28.08.2001)

CIBLE EXERCICE

Armes	Toutes les armes
Cible	A 10
Nombre de coups	5 par passe, libre passage aux autres cibles/interruption à volonté
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	CHF. 5.- (munitions comprises)

CIBLE MENTHUE – groupe

Armes	Toutes les armes
Cible	A 10
Nombre de coups	8 , 4 coups par coup et 4 coups en série sans limite de temps
Position	Selon les dispositions générales
Nombre de tireurs	5 ou 6 tireurs par groupe au choix, addition des 5 meilleurs résultats et appui par le 6 ^{ème} tireur
Prix de la passe	CHF. 18.- (15.90 + 2.10 pour la munition) CHF. 40.- (finance de groupe)

La finance de groupe sera offerte aux groupes composés d'au moins 4 jeunes tireurs

Répartition	100% des inscriptions de groupes au 60% des groupes classés
	Deux classements : armes de sport et armes d'ordonnance.
	Valeur du 1 ^{er} prix Cat AL/FS : CHF 150.- Cat D/E : CHF 200.-

Carte couronne	Catégorie	A	D	E
CHF 12.-	E/S	72	67	65
	U21/V	70	65	63
	U17/SV	69	64	62

CIBLE ROCHETTE

Passer pour carte couronne à CHF. 15.-

Arme	Toutes les armes			
Cible	A 100			
Nombre de coups	5, coup par coup			
Position	Selon les dispositions générales			
Prix de la passe	CHF. 15.- (12.90 + 2.10 pour la munition)			
Carte couronne	Catégorie	A	D	E
CHF 12.-	E/S	440	415	405
	U21/V	430	410	395
	U17/SV	420	405	390

Classement : Individuel séparé en 3 catégories A/D/E au total des points, puis l'âge le plus élevé.

Aux 3 premiers classés : **1^{er} : CHF. 50.- * 2^{ème} : CHF. 30.- * 3^{ème} : CHF. 20.-**

CIBLE REPARTTION

Arme	Toutes les armes
Cible	A 10
Nombre de coups	6, coup par coup
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	CHF. 20.- (17.90 + 2.10 pour la munition)
Distinction	Aucune

Barème :

Points	Cat A	Cat D	Cat E
60	CHF. 100.-	CHF. 100.-	CHF. 100.-
59	CHF. 50.-	CHF. 50.-	CHF. 70.-
58	CHF. 30.-	CHF. 40.-	CHF. 50.-
57	CHF. 20.-	CHF. 30.-	CHF. 40.-
56	CHF. 10.-	CHF. 20.-	CHF. 30.-
55	CHF. 8.-	CHF. 15.-	CHF. 25.-
54	CHF. 5.-	CHF. 10.-	CHF. 20.-
53		CHF. 5.-	CHF. 15.-
52			CHF. 8.-
51			CHF. 5.-

Répartition :

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les **60 %** du produit des passes, la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes concerné. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n'est pas autorisé.

CLASSEMENT « ROI DU TIR » catégorie A/D/E

Sera proclamé Roi du tir celui qui aura obtenu le meilleur total
à l'addition des passes Menthue/Rochette/Répartitions
Cibles Menthue/Répartitions 100 % - Cible Rochette 10%
En cas d'égalité, appui par la cible Rochette, puis l'âge le plus élevé.
Un prix ira au premier de chaque catégorie

1^{er} : CHF. 100.- * 2^{ème} : CHF. 60.- * 3^{ème} : CHF. 40.-

SOCIETE VAUDOISE DES CARABINIERS
Approbation du plan de tir : le 20 janvier 2020
Le Chef de la Division fusil : *Alfred Jissot*